RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

Expertise comptable & Commissariat aux comptes

Arnaud BERNARD– Adrien MOLENDA – Damien VALLEE

# *SARL 14SAINTMARC*

*Au capital de 286 545 €*

Siège social : 14 rue Saint Marc, 75002 PARIS

## Rapport du commissaire aux apports

**Ce rapport contient 7 pages**

Apport en nature de titres de la société SAS T CREW AGENCY appartenant à Monsieur Eddy MOULAI à la SARL 14 SAINTMARC.

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports**

Madame, Monsieur les associés de la SARL 14SAINTMARC,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de la SARL 14SAINTMARC en date du 29 Janvier 2025, concernant l'apport en nature des titres de la SAS T CREW AGENCY détenus par Monsieur Eddy MOULAI, à la SARL 14SAINTMARC dans le cadre de la constitution de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L223-9 du Code de Commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature signé par la personne physique apporteuse concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à s'assurer qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prend fin avec le dépôt de ce rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de l'apport
3. Synthèse-points clés
4. Conclusion

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

# 1. Présentation de l'opération et description des apports

## 1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport en nature envisagé par Monsieur Eddy MOULAI vise à constituer la société SARL 14SAINTMARC.

## 1.2. Présentation des parties

En référence au traité d'apport signé par la personne physique apporteuse, il est possible de décrire les opérations comme suit :

### 1.2.1 Personnes physiques apporteuse

Monsieur Eddy MOULAI, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant Domicilié [redacted]

### 1.2.2 Société bénéficiaire des apports SARL 14SAINTMARC

Conformément au projet, il est prévu que la société SARL 14SAINTMARC, au capital de 286 545 € ayant son siège social 14 rue Saint Marc 75002 PARIS reçoive un apport en nature dans le cadre de sa constitution.

### 1.2.3 L'apport en nature

L'apport en nature est constitué des 750 actions de la société T CREW AGENCY détenus par Monsieur Eddy MOULAI.

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

## *1.3. Description de l'opération*

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée, dans le traité d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit :

### 1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport :

L'apport sera réalisé avec effet à la date de constitution de la SARL 14SAINTMARC.

En matière de droit d'enregistrement cet apport est réalisé à titre pur et simple à concurrence de l'apport, soit 286 545 €. A ce titre et conformément aux dispositions de l'article 810 III du Code Général des Impôts, il sera exonéré du paiement des droits fixes si l'apporteur s'engage à conserver les titres reçus en rémunération de son apport.

Cette opération est encadré par l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts qui prévoit que les apports de titres consentis au bénéfice d'une société contrôlée par le contribuable ou son groupe familial entraînent la constatation de la plus-value d'apport et la mise en report automatique de l'imposition de cette plus-value.

### 1.3.2 Conditions suspensives :

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la constitution de la SARL 14SAINTMARC.

### 1.3.3 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport, il sera apporté à :

- Monsieur Eddy MOULAI 286 545 parts sociales de 1,00 euro de valeur nominale chacune et de valeur unitaire de 1 € soit une valeur totale de 286 545 euros ;

La somme ainsi reçue en rémunération de cet apport sera égale à 286 545 euros.

### 1.3.4 Avantages particuliers

Il n'y a aucun avantage particulier stipulé.

## *1.4. Evaluation de l'apport*

### 1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

L'apport n'implique pas de société sous contrôle commun au sens du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties.

#### 1.4.2 Description de l'apport

L'apport de Monsieur Eddy MOULAI est représenté par 750 actions de la société SAS T CREW AGENCY. Ces titres ont été acquis lors de la constitution de la société en juin 2021.

L'ensemble des apports est évalué à 286 545 € et seront apportés par Monsieur Eddy MOULAI à la société « SARL 14SAINTMARC» au titre de sa constitution.

# 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

## 2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société SARL 14SAINTMARC sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Eddy MOULAI.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale,
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;
- Etendu les critères de valorisation à des analyses intrinsèques basées sur les méthodes préconisées par l'instruction fiscale d'une part, les particularités méthodologiques propres au métier de la société d'autre part,

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Eddy MOULAI nous confirmant l'absence, à la date du rapport, d'évènement pouvant, remettre en cause la valeur des titres apportés.

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

## 2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport en nature est effectué par une personnes physique.

A terme du projet de traité d'apport, les parties ont convenu de retenir la valeur d'apport des titres à 286 545 euros.
Les comptes annuels 2024, n'ayant pas encore été établi, la valorisation a été établie sur la base du chiffre d'affaires réalisé par T CREW AGENCY depuis 2021 jusqu'à 2023.

Une pondération du chiffre d'affaires a été réalisé de la façon suivante :

| | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|
| Pondération | 1 | 2 | 3 |

Le chiffre d'affaire moyen issu de la pondération ressort à 664 740 euros.

La valeur des titres a été calculée sur la base de 40 % du chiffre d'affaire moyen auquel il a été ajouté les actifs et auquel il a été soustrait les dettes soit la somme de 382,06 euros par titre.
Cette valorisation à 382,06 euros par action fait ressortir une valorisation globale des 750 titres à 286 545 euros.
Cette méthode de valorisation est cohérente pour ce secteur d'activité et pour cette taille d'activité.

## 2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que le niveau du niveau du chiffre d'affaires 2024 est au moins égal au niveau du chiffre d'affaires 2023 et qu'aucune distribution de dividendes de la société T CREW AGENCY n'a été réalisée.

## 2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

### 2.4.1 Nature de l'apport et caractéristique de la valeur de l'appréciation

L'apport porte sur les 750 actions de la SAS T CREW AGENCY détenus par Monsieur Eddy MOULAI.

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A

### 2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée sur la base du chiffre d'affaires et des capitaux propres de la société T CREW AGENCY.

La valeur calculée ressort à 286 545 euros.

## *3. Synthèse - Points clés*

Nous avons conduit nos diligences conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment vérifié la pertinence de la valeur réelle retenue par les parties s'agissant de l'apport à la SARL 14SAINTMARC des 750 actions de la SAS T CREW AGENCY par Monsieur Eddy MOULAI.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons relevé aucun élément susceptible de remettre en cause la valeur d'apport retenue par les parties soit 286 545 €.

## *4. Conclusion*

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 286 545 €, n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Paris, le 14 février 2025

SLG EXPERTISE

[redacted]

Damien **VALLEE**
**Commissaire aux apports**

Docusign Envelope ID: DDC1D88B-9777-4FA9-9AF9-FEC8C3E9FF8A